



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 DECEMBRE 2011

Nombre de conseillers :

En exercice	: 19
Présents	: 17
Votants	: 18

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VERGÉ, Maire.

Présents :

Mesdames Nadine AYMARD, Geneviève BÉGUÉ, Claudine BROSSERON, Amapola GARRIC, Joëlle ROBIN, Sophie GILLAUX, Anne-Marie MELLET-BARBOULE, Cathy TABORSKI et Messieurs Roger BOREL, Jean-Michel DELCHER, Grégory FRÉCHOU, Thierry HUGUET, Christian LAMARQUE, André LAPASSET, Bernard POMMET et Jean-Christophe SOULIÉ.

Pouvoir :

Monsieur Christian GABIS donne pouvoir à Monsieur Christian Lamarque.

Absente :

Madame Cathy AMOROS.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Ouverture de la séance à :

21 heures.

Secrétaire de séance :

Monsieur Bernard POMMET.



Monsieur le Maire avant de passer à l'examen de l'ordre du jour demande au Conseil Municipal de bien vouloir lui faire connaître s'il y a des corrections éventuelles à apporter au dernier procès-verbal du Conseil Municipal. En l'absence de remarque il considère qu'il est adopté. Il indique ensuite que le point 7-4 est retiré de l'ordre du jour et demande au Conseil Municipal qui l'accepte de rajouter en question diverses une modification budgétaire.

7-1 – RESSOURCES HUMAINES : Convention d'accès à l'Extranet-Carières du CDG 31.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Haute-Garonne s'est doté d'un Extranet à destination des collectivités et des établissements publics locaux du département qui lui sont affiliés.

Il s'agit d'un progiciel de gestion des ressources humaines pour gérer les carrières des agents territoriaux et permet un accès personnalisé et sécurisé à des informations statutaires ainsi qu'aux dossiers individuels de carrière de chaque agent.

A cet effet, une convention doit être signée entre la collectivité et le centre de gestion.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil délibère et :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'accès à Extranet-Carières du CDG 31.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Non participation au vote : 0

7-2 – FINANCES : Admission en non-valeur.

Monsieur le Maire après avoir déposé le dossier sur le bureau de l'Assemblée, précise qu'il y a lieu de passer en irrécouvrable les produits et taxes suivantes correspondant à la somme de 19,20 € suite à un procès-verbal de carence.

Après cet exposé le Conseil Municipal décide :

- de donner son accord pour passer en irrécouvrable la somme de 19,20 € suite à un procès verbal de carence.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Non participation au vote : 0

7-3 – VOIRIE : SDEHG Demande de pose d'un point lumineux supplémentaire rue du Stade.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a étudié les travaux suivants.

Travaux d'éclairage public rue du Stade comprenant :

- la fourniture et pose de 7 crosses en acier galvanisé supportant un appareil de type IRIDIUM 9 vasque bombée RAL 7015 (gris), équipé de lampe sodium haute pression 70 watts et de ballast électronique.
- la réalisation d'un réseau aérien d'éclairage public de 26 mètres de longueur.
- la fourniture et pose d'un poteau bois avec une crosse en acier galvanisé supportant un appareil de type IRIDIUM 9 vasque bombée RAL 7015 (gris), équipé de lampe sodium haute pression 70 watts et de ballast électronique.
- la dépose de 7 appareils vétustes.

Le coût total de ce projet est estimé à 9 759,00 €.

Monsieur le Maire précise que le SDEHG serait attributaire du FCTVA et solliciterait du Conseil Général la subvention la plus élevée possible.

Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune serait au plus égale à 2 826,00 €.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEGH. Après inscription, et réalisation des travaux, la commune s'engage à verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 2 826,00 € et d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget primitif de 2012.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0
Non-participation au vote : 0

7-4 – DOMAINE ET PATRIMOINE : Acquisition de parcelles à Coustalasses et Plaine de Vieilleguerre.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que ce point est retiré de l'ordre du jour, le dossier étant à ce jour incomplet.

7-5 – FINANCES : Délibération pour engager en investissement avant le vote du budget.

Après avoir déposé le dossier sur le bureau, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de permettre le règlement de dépenses en crédits de paiement avant le vote du budget primitif, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit dans les articles L1612-1 et R2311-9 : « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organisme délibérant, engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »

Il convient par ailleurs de préciser le montant et l'affectation de ces crédits.

Le montant des crédits s'élèverait à :

25% du montant total des chapitres 20, 21, 23 du budget primitif 2011 s'élevant à 480 121,50 € répartis de la façon suivante :

- Chapitre 20 : 0 €
- Chapitre 21 : 98 871,50 €
- Chapitre 23 : 381 250,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOpte cette disposition réglementaire qui permet de faire face aux dépenses non engagées sur crédits de report, dépenses, imprévues qui seront inscrites lors du budget de l'année suivante.

APPROUVE le montant des crédits pouvant être engagés, liquidés, ou mandatés avant l'adoption du vote du budget.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0
Non-participation au vote : 0

7-6 – URBANISME : Convention de transfert dans le domaine public communautaire des voies et équipements communs.

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Amapola GARRIC, Maire Adjointe, qui indique qu'en application de l'article R431-24 du Code de l'Urbanisme le Grand Toulouse (qui gère l'aménagement des voies et est compétent pour l'intégration des voies dans le domaine public communautaire) demande une convention entre aménageur, Grand Toulouse et commune.

Cette convention est obligatoirement jointe au dossier de toute demande de lotir. Par cette convention, les équipements intégrés au Grand Toulouse sont la voirie, les dépendances et les réseaux qui y sont liés après avis favorable des services concernés.

Le respect de cette convention par l'aménageur permettra à terme d'obtenir le transfert des voies privées du lotissement dans le domaine public.

En ce qui concerne l'opération du lotissement de Monsieur Cardonne la convention est ainsi proposée au Grand Toulouse :

- à la charge du Grand Toulouse la rue A. Marly et le rond-point ;
- à la charge de la commune : l'éclairage public et l'espace vert du rond-point ;
- à la charge de l'association syndicale : tous les espaces verts (excepté celui du rond-point) qui resteront dans le domaine commun privé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre l'aménageur, le Grand Toulouse et la commune.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0
Non-participation au vote : 0

7-7 – FINANCES : Mode de financement d'un prêt pour la réhabilitation de la gare et l'extension de la salle omnisports.

La commune s'est engagée dans deux projets importants pour notre tissu associatif, la rénovation de l'ancienne gare et l'extension de la salle omnisports. Pour réaliser ces travaux la commune a besoin de mettre en place des prêts pour prendre en charge la part communale de ces dépenses et pour assurer le relais pour le versement du FCTVA et des subventions du Conseil Général.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser ainsi que Monsieur Bernard POMMET, Maire Adjoint, à chercher le mode de financement économiquement le plus intéressant pour mettre en place un emprunt maximum de 650 000 € afin de financer la part communale de la rénovation de l'ancienne gare et de l'extension de la salle omnisports et un prêt relais de courte durée pour le FCTVA et la subvention estimés à 500 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire et Monsieur Bernard POMMET, Maire Adjoint, à chercher le mode de financement économiquement le plus intéressant pour mettre en place un emprunt maximum de 650 000 € afin de financer la part communale de la rénovation de l'ancienne gare et de l'extension de la salle omnisports et un prêt relais de courte durée pour le FCTVA et la subvention estimés à 500 000 €.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0
Non-participation au vote : 0

7-8 – VŒUX ET MOTIONS : Vœu concernant la cotisation versée au CNFPT.

Le Conseil Municipal demande qui soit rétabli le taux plafond de 1% au lieu de 0.9% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0
Non-participation au vote : 0

7-9 – DIVERS : Présentation des rapports d'activité.

1 – SYNDICAT MIXTE DU COURBET :

Les faits marquants sont :

- L'adhésion de la commune de Pujaudran au syndicat.
- L'entretien de 4175 ml de berges sur la commune de Léguevin et 2090 ml sur celle de Pibrac pour un montant de 20 074,40 € HT.

Après l'exposé qui en a été fait par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- Approuve le rapport annuel d'activité 2010 du Syndicat Mixte du Courbet.

Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0
Non participation au vote : 0

2 – SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA FORET DE BOUCONNE :

Faits marquants de l'année 2010 :

Sur la Base de loisirs

Les Activités :

A cause d'une météo maussade, il y a eu une baisse des activités piscine et tennis et augmentation de l'activité mini-golf.

Pendant l'année 2010, les investissements suivants ont été réalisés:

_ **Aire de pique-nique :**

- Pose de tables en bois.

_ **Minigolf :**

- Réfection des jeux.

_ **Tennis :**

- Remplacement des clôtures des courts 1, 2, 3 et 4.
- Pose d'une clôture au stand tir à l'arc.

_ **Accueil :**

- Remplacement du cumulus sanitaires.

_ **Divers :**

- Pose de panneaux arbres pour malvoyants.
- Travaux d'étanchéité sur les pédiluves et pataugeoire piscine.
- Pose d'un complément de panneaux sur le sentier Icare.
- Acquisition d'un broyeur de végétaux.

Les manifestations grand public.

_ **Animations :**

- Expositions photos en avril et septembre.
- Expositions animaux en mars et octobre.
- Pour Pâques, atelier de sculpture sur bois.
- Journée tour Chappe et Journées Nature en mai.
- Journées Mycologiques en novembre.

Résultats comptables

Pour 2010 les résultats cumulés font apparaître un déficit de 8000.54€ avec un excédent de fonctionnement de 45648.52 €. Et un déficit d'investissement de 53649.06 €.

Sur Centre de Loisirs

Les faits marquants de l'année 2010

LE C.L.S.H.

Les animateurs, en concertation avec les enfants, construisent des projets d'animations très variés. Le cadre du centre de loisirs est propice à la découverte du milieu naturel. Les actions visant à sensibiliser les enfants à la découverte et au respect de l'environnement naturel ont une place importante.

Cependant, toutes les animations ayant un caractère éducatif intéressant pour les enfants peuvent être proposées (travaux manuels, grand jeux, jeux d'expression etc...). Les animations dépendent donc de nombreux critères comme : la météo, la période de l'année, les motivations des enfants, les compétences des animateurs...

Des animations « générales » sont mises en place et, pendant les petites vacances, des stages à thème sont proposés. Stage « théâtre » : les enfants découvrent la pratique du théâtre à travers des jeux d'expression. Ils créent un mini spectacle, qui est présenté en fin de semaine.

Stage « multi-sports » : Semaine d'activité sportive dont le programme est établi avec les enfants qui profitent notamment des installations de la base de plein air. Stage « pêche et nature » : les enfants découvrent les techniques de bases pour la pêche en lac et en rivière et apprennent à connaître et à respecter le milieu naturel. Stage « sports collectifs » : semaine sur le même principe que le stage multisports, à dominante sports collectifs.

Pendant les vacances d'été,

Les enfants ont accès à la Base de Loisirs tous les matins. Ils profitent donc de toutes les installations et notamment de la piscine. Comme chaque été, en plus des activités sur place, des sorties sont organisées pour tous les groupes.

Les camps de jeunes et les mini-camps permettent à la fois d'alléger la fréquentation de la structure et de proposer des activités différentes et attractives.

_ Concernant le Centre de loisirs, ont été accueillis sur 105 jours d'ouverture 14601 journées – enfants.

_ **Les Camps**, en 2010, 40 jeunes âgés de 12 à 16 ans, ont participé à deux séjours à ARCACHON et à ARGELES.

_ **Les mini-camps** Les mini-camps ont permis d'accueillir 749 journées-enfants (dont 78 journées-enfants pour les 4 et 5 ans). (Pour 789 au total en 2009). Les 11 mini-camps organisés entre le 5 juillet et le 6 août, pour les enfants à partir de 4 ans, dans les campings suivants : « Namasté » à Puysegur, « le Camping du lac » à Thoux St Cricq, « Le Lomagnol » à Beaumont de Lomagne et à la Base de Loisirs de St Sardos.

Ces accueils permettent de proposer aux enfants un mode de vie nouveau et différent. Les camps de jeunes et les mini-camps permettent à la fois d'alléger la fréquentation de la structure et de proposer des activités différentes et attractives.

Les Accueils de groupe

Ces activités sont :

En augmentation, pour tous les accueils : concernant les accueils d'écoles aux mois de mai et juin :

- 2006 : 7 classes accueillies en pension complète.
- 2007 : 10 classes accueillies en pension complète.
- 2008 : 14 classes accueillies en pension complète.
- 2009 : 9 classes accueillies en pension complète.
- 2010 : 12 classes accueillies en pension complète.

Les Investissements et Travaux.

Pendant l'année 2010, ont été réalisés les investissements suivants :

1°) Travaux :

- _ Plantations d'arbres fruitiers.
- _ Peinture des réfectoires (travaux en régie).
- _ Acquisitions PC, Mobilier, Bac à sable.
- _ Réalisation d'un abri à cycles.
- _ Réfection de portes.
- _ Remplacement des pouzzolanes de la station d'épuration.
- _ Remplacement de VMC.
- _ Divers travaux de réparation en cuisine.

2°) Acquisitions

- _ Acquisition Bain-marie, gastronomes,
- _ Acquisition Self chaud et froid,

Résultats comptables de l'année 2010

Pour 2010 les résultats cumulés font apparaître un excédent cumulé de 96569.82 € correspondant à 123595.01 € d'excédent de fonctionnement et 27025.19 € de déficit d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- Approuve le rapport annuel d'activité 2010 du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Forêt de Bouconne.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

7-10 – FINANCES : Augmentation annuelle des tarifs de la restauration scolaire.

Après avoir déposé le dossier sur le bureau de l'Assemblée, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian LAMARQUE qui indique que la commission scolaire propose au Conseil Municipal de ne pas modifier les tarifs de la restauration scolaire. En effet la crise pèse déjà lourdement sur les ménages et le nouveau marché de restauration a donné des prix stables, tout en incluant une semaine de bio par trimestre.

Après cet exposé le Conseil Municipal accepte les propositions et autorise Monsieur le Maire à appliquer cette décision.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

7-11 – FINANCES : Actualisation des autres tarifs des prestations de la mairie.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Bernard POMMET qui informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de revoir les différents tarifs appliqués par la commune.

Cette réactualisation ne concerne que les concessions de cimetière, les locations des salles, les photocopies couleurs et les différents modes d'occupation du domaine public.

Les autres tarifs quant à eux restant inchangés.

À cet effet, Monsieur le Maire propose une augmentation de 2 % (inflation d'octobre 2010 à octobre 2011 : 2,25%).

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide :

- de fixer les nouveaux tarifs comme suit :

Concessions cimetière :

Type de concession	Superficie en m2	Durée de le concession	Prix 2012
Caveau	6	50 ans	268 €
Tombe	2.5	50 ans	134 €
Tombe cinéraire	1	30 ans	134€
Dépôtatoire			
3 premiers mois			Gratuit
du 4ème au 6 ^{ème} mois		au mois	11,22 €
à partir du 7ème mois		au mois	21,40 €

Location des salles

Locaux	Tarifs 2012
Petite salle et buvette (maxi 50 pers)	125 €
Petite salle et buvette (maxi 50 pers) avec option ménage	281 €
1/3 de la grande salle (au-delà de 50 pers)	187 €
1/3 de la grande salle (au-delà de 50 pers) avec option ménage de 200	395 €
Grande salle plus petite salle et buvette (ménage inclus)	520 €

Le chauffage s'il est demandé, est facturé en supplément au prorata de la consommation de gaz.

Photocopies couleurs

	Tarif 2012
Photocopies couleurs	0,21 €

Occupation du domaine public

Occupation occasionnelle du domaine public:		Tarifs 2012
Cirque spectacle itinérant	Tarif/jour de représentation	20.8 €
Itinérants PL	Tarif/jour de vente	15.6 €
Forfait branchement :		
- EDF	Par jour	15.6 €
- Eau	Par jour	5.2 €
Commerçants itinérants installés à demeure sur le domaine public:		
Forfait branchement électrique	Tarif /mois	16.65 €
Marché du dimanche matin:		
Commerçants abonnés ou habituels	ml/Jours de marché	0,42 €
Commerçants occasionnels	ml/J	0,62 €
- Volants	ml/J	0,68 €
- Posticheurs	ml/J	0,68 €
- Démonstrateurs	ml/J	0,68 €
Forfait branchement :		
- EDF	Tarif par jour	1.35 €
- Eau	Tarif par jour	1.56 €
Commerçants abonnés ou habituels	Tarif abonnement mensuel au ml	1,22 €
Abonnement :		
- EDF	Tarif mensuel au ml	2,91 €
- Eau	Tarif mensuel au ml	5,20 €

- et de charger Monsieur le Maire de mettre en place ces nouveaux tarifs.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

7-12 – RESSOURCES HUMAINES : Recrutement d'agents non titulaires pour besoins occasionnels.

Après avoir déposé sur le bureau de l'Assemblée le dossier, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir le recrutement d'agents non titulaires pour faire face à des besoins occasionnels.

En application de l'article 3, 2ème alinéa et de l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifié par la loi n° 94-1194 du 27 décembre 1994, il convient de déterminer le nombre, le grade et le niveau de rémunération de ces emplois non permanents et de renouveler cette démarche tous les six mois. Ces emplois sont les suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe Échelle 3 de rémunération
- 2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe Échelle 3 de rémunération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la décision de prévoir le recrutement des agents non titulaires pour faire face à des besoins occasionnels.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

7-13 – Questions diverses.

7-13-1 – FINANCES : modification budgétaire n°1.

Monsieur le Maire indique qu'afin de rééquilibrer le chapitre 12 charges de personnel, il convient de procéder à des modifications budgétaires pour passer les modifications d'ordre budgétaires équilibrées en dépenses et recettes d'investissement suivantes :

Désignations	Diminutions sur Crédits ouverts	Augmentations sur Crédits ouverts
D 60628 : Autres fournitures non stockées	5 000,00 €	0.00 €
Total D011 : Charges à caractère général	5 000,00 €	0.00 €
D 6411 : Personnel titulaire	0.00 €	5 000,00 €
Total D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	5 000,00 €
Total fonctionnement	5 000,00 €	5 000,00 €

Le Conseil Municipal après délibération accepte cette modification budgétaire n°1.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.